

Lettre ouverte

Debouttes d'hier à demain, nos droits ne reculeront pas

9 mars 2026 - Le vendredi 20 février dernier, le ministre de la Justice annonçait qu'il retirait l'article 29 de son projet de loi constitutionnelle. Qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est ni un éclair de lucidité ni une victoire politique du gouvernement, mais un recul forcé, arraché par la mobilisation des groupes féministes, des juristes, des professionnel·les de la santé et de la société civile. Ce recul n'efface pas la gravité de ce qui a été tenté. Le retrait de l'article 29 ne nous rallie en rien au projet de loi constitutionnelle. Nous n'y apportons aucun appui, nous y restons résolument opposées.

L'article 29 visant à inscrire explicitement « la liberté de recourir à une interruption volontaire de grossesse » dans le projet de constitution québécoise. Une fausse protection qui, sous des apparences progressistes, aurait en réalité fragilisé un droit déjà mieux protégé ailleurs et unanimement jugée risquée par les expertes et les groupes féministes.

Le cœur du problème demeure : la méthode et le fond. Une réforme constitutionnelle exige un processus rigoureux, transparent et inclusif. Rien de tout cela n'a été respecté. On ne redéfinit pas les droits reproductifs depuis un cabinet ministériel ; on écoute les personnes qui les exercent, les défendent et les soutiennent.

En commission parlementaire, le ministre a lui-même reconnu que l'accès à l'avortement pose encore problème et que « l'État québécois doit continuer d'agir là-dessus ». Nous l'invitons donc à passer de la reconnaissance à l'action et à travailler avec l'ensemble des ministres de son caucus pour corriger les obstacles bien réels que nous lui avons exposés : les inégalités régionales, le manque de services et de formation, l'absence de couverture pour les personnes sans RAMQ, les difficultés accrues pour les personnes marginalisées, et les besoins criants des organismes communautaires. Si le ministre souhaite vraiment améliorer la situation et laisser une trace positive dans l'histoire du Québec, c'est aux côtés de ses collègues qu'il peut agir dès maintenant!

Cette victoire arrachée n'est qu'un début. Nous regardons vers ce qui vient, vers les décisions qui façonneront l'accès réel à nos droits dans les prochaines années. Nous savons que les attaques ne se présentent jamais d'un seul coup : elles s'installent lorsque l'on baisse la garde. C'est pourquoi nous poursuivrons le travail, avec la conviction que les droits reproductifs ne se défendent pas seulement face à ces menaces, mais aussi en bâtissant un avenir où l'accès est garanti, équitable et universel pour toutes les générations à venir.

Au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars), célébré sous le thème « *Génération Deboutte!* », un appel lancé à poursuivre les luttes féministes d'une génération à l'autre et à refuser tout recul dans un contexte où nos droits sont encore menacés. Nous réaffirmons notre engagement collectif. Nous faisons partie de ces générations debouttes qui, depuis plus de cinquante ans, se lèvent pour défendre leur autonomie corporelle face aux forces politiques et sociales qui cherchent à les restreindre. Comme les

générations qui nous ont précédées, nous refusons catégoriquement que nos droits deviennent un terrain de manœuvres politiques.

Ce n'est pas le gouvernement qui a protégé le droit à l'avortement en retirant l'article 29, ce sont les groupes, les expert-es, les citoyen·nes et la mobilisation de toutes celles et ceux qui ont refusé qu'un droit arraché de haute lutte devienne une cible juridique à la portée des anti-choix. Sans cette mobilisation, l'article 29 serait aujourd'hui en voie d'être enchâssé et nos droits, à portée de contestations que nous n'avons pas à subir.

Les droits reproductifs ne sont pas des éléments décoratifs d'un texte constitutionnel ni des instruments politiques. Ils sont fondamentaux et ne sauraient servir à justifier des initiatives législatives mal conçues. Nous demeurerons pleinement mobilisées, attentives à toute mesure susceptible d'affaiblir ces droits, de manière directe ou indirecte.

Émilie Thérout,

Co-coordonnatrice, Collectif pour le libre choix